L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JUIN 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT :
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance. 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux autres, ne sera considérée comme discontinuée de la part des abonnés, à moins [illegible] avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. [illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] seront payés au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible].

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront être admissibles, seront payés le double des prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE de loterie ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ce qui y aura lieu [illegible].

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, [illegible].

LES ANNONCES [illegible] prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT WESTERN,
Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843 comme suit :

De N. York pour Liverpool. De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 13 juillet, [illegible]
Jeudi, 3 août, [illegible]
Jeudi, 19 octobre, [illegible]

Passage de New-York à Liverpool, cent piastres et 5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New-York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
[illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
8 juin 98, Front street, New York

CABOTAGE.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer PATRICK HENRY, capitaine [illegible], partira pour les endroits ci-dessus [illegible].
8 juin J. J. FAVY & Co, 16, Conti

POUR ST. LOUIS.—[illegible]
JOHN R. SHAW & Co. Agents,
44, Poydras

POUR ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur [illegible] MISSOURI, capt. [illegible]
CH. DOANE & Co, 69, Poydras

PAQUEBOT de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.—ALEXANDER SCOTT, capt. [illegible]
JOHN R. SHAW & Co, 44, Poydras

PAQUEBOT REGULIER.—[illegible] Mississippi City, et Biloxi [illegible] Arcade de Banks [illegible] Exchange Place.
DAVIES & GAINES,
38, rue du Camp

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara.—Le steamer bien connu BRILLIANT, capt. Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY,
55 Gravier

POUR LA MOBILE.—Paquebot régulier [illegible] CREOLE, capitaine James [illegible]
J. & R. GEDDES, agents
31, rue Commune

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Marion Jourdan, partira pour les postes ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE,
71 Vieille Levée

POUR VERA-CRUZ—pour partir samedi 10 juin—La goelette WATER-WITCH, capt Hoffman [illegible]
A. CAPDEVIELLE & LUGUILLO,
74, Vieille-Levée

POUR LA HAVANE.—[illegible] STREET, capt. J. S. McConnell [illegible]
F. REYNAUD,
10, Bienville

[illegible]
GEORGE BEDFORD,
47 Commune

POUR NEW YORK.—Le brick SARATOGA, capt. [illegible]
J. W. STANTON & Co,
[illegible] Lafayette

POUR NEW YORK.—Le navire ARABELLA, [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR NEW YORK.—Le navire MELTON, [illegible]
S & J P WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK.—Le navire LIVERPOOL, [illegible]
S & J P WHITNEY & Co.
73 Camp

POUR BOSTON.—Le navire HINDOO, capitaine Porter, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

POUR BOSTON.—Le navire ADAMS, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co

POUR BOSTON.—Le navire ASTRACAN, capt. Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

POUR BOSTON, passage seulement—Le beau navire TIMOTHY PICKERING, capt. [illegible]
HARROD & DARLING, 49 Commune

POUR BOSTON.—Le navire BERLIN, capt. Crock [illegible]
S J P WHITNEY & Co.
73 Camp

POUR PHILADELPHIE.—Le brick GIBRALTAR, capt. Paten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co, ou à
J. D. DENEGRE.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire CALEDONIA BRANDER, capitaine James Maloney, partira sous peu [illegible]
J. S. ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR BALTIMORE.—Le navire LADY ARABELLA, capt. Simpson, partira sous peu [illegible]
S & J P WHITNEY & Co.

POUR RICHMOND.—Le brick GEORGIANA, capt. McLellan, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond.—Le brick LUCY ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 40 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à
SALEY & BREEDEN,
47, Commune

BRICK A VENDRE.—Un brick et tous ses agrès et apparaux d'environ 175 tonneaux [illegible]
S & J. P. WHITNEY & Co.

ON demande du fret pour 40 boucauts de sucre, pour Boston [illegible]
S & J P WHITNEY & Co.

TABAC—450 balles en feuille du Kentucky, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, Poydras

WHISKEY rectifié de Cincinnati, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, rue Poydras

PLATS COTES—10 boucauts [illegible] de Cincinnati, à vendre par
HALTWELL & KIDDER,
44, Poydras

PLANTES A BON MARCHE.
Le bail du jardin du soussigné, situé vis-à-vis l'Hôpital de Charité, étant expiré, il a, pour la convenance de ses habitués, transporté sa serre de graines et de plantes sur un lot au rue de la Commune, vis-à-vis l'Hôtel St Charles ou on trouvera des plantes à [illegible].
Des catalogues imprimés [illegible]
WM DINN.

GRAINES DE TABAC DE LA HAVANE, d'importation directe.
Le soussigné vient de recevoir une quantité de graines [illegible]
WM DINN, 12 Commune.

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR LE HAVRE.—Le beau navire MARY KINGSLAND, capitaine Weave, partira positivement le 25 juin, et a de beaux aménagements pour [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de trois-mâts BYRON, capt. Russell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu; pour passage seulement, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LE HAVRE.—Le navire du voilier de première classe ARCHELAUS, capitaine Bonnile, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de [illegible] ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Partira le 10 du courant.—Le navire du voilier ALLIUS, capt. [illegible]
FOSDICK & BROTHER, [illegible] Camp

POUR BORDEAUX.—Le beau navire HOGUABO, capt. Trais, sera promptement expédié pour ce port. Pour fret de 4 à [illegible] balles de coton ou passage s'adresser aux consignataires à
CH. DUFOUR.

POUR MARSEILLES.—Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR MARSEILLES.—Le navire fin voilier LONDON, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune

POUR MARSEILLES.—Le navire fin voilier OREGON, capt. Crabber, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR ANVERS.—Le beau navire fin voilier de première classe GLENDOVER, capitaine Parsons, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LA ROCHELLE.—Le brick fin voilier et bien connu GRAND TURK, capt. Patrick, partira immédiatement. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire MARTHA WASHINGTON, capt. Stevens, partira sous peu. Pour fret de 400 boucauts tabac ou passage, s'adresser à
S. & J P WHITNEY & Co.

POUR LONDRES.—Le navire TYRONE, capitaine Spear, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLINTON, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou 100 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire supérieur A 1 [illegible] LA, capitaine Higgins, ayant son chargement [illegible] de 250 balles de coton, ou passage, [illegible] aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LAURA, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ROCKINGHAM, [illegible], partira sous peu. Pour fret de [illegible] ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR ANVERS.—Le navire WAKONA, capitaine Bouland, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune

POUR COWES.—Le navire A 1, fin voilier NEVA, capitaine Brown, est prêt à partir immédiatement. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR COWES.—La barque LAURENS, capt. Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
93, Commune

FRET pour BREME.—La barque brémoise DIANA, capt. Bohne, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
SCHMIDT & Co, 86, Bienville

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & c.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	capitaine Rogers
" Dido	Freeman
" Tennessee	Wise
Barque Bashaw,	Howes
" Sultan	Burwell
" Natchez,	Lindsay
" Southerner	Hawlett

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ayant été construits pour le commerce [illegible].
HARROD & DARLING,
rue de la Commune

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Une promenade [illegible] invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis [illegible].
L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crêmes à la glace et autres rafraîchissements se trouvent à l'hôtel.
Arrangemens d'été pour les jours de la semaine.
De la Nlle-Orléans. De Carrollton.
[illegible]
ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Indépendamment des arrangements pris pour les jours de la semaine, un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 8 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi. [illegible]
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du haut de la rue Jackson :—Dans l'été à 5 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver, à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.
Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
Ing. comp. rail road N. O. et C.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 143, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitants sucriers pour la vente de leurs récoltes.
Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.
On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
J. U. LAVILLEBEUVRE.

CHAPEAUX.—Un assortiment général de différentes descriptions.—Aussi, 25 caisses chapeaux feuilles palmier, à vendre par
FROST & Co, 10, Magasins

CLOUS, de fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

PLOMB.—[illegible] en débarquement du steamer Julia Chouteau, par
MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée

PLOMB.—[illegible] en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée

CIRE D'ABEILLE [illegible] qualité supérieure, à vendre en débarquement du steamboat Missouri, par
MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée

CORDE [illegible] en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée

L[illegible] Chateaubriand [illegible]
AUGUSTE MOLIER, 84 St Louis

SAVON, 250 caisses no. 1, différentes marques, en débarquement du navire Laura, à vendre par
TUFTS & HOBART, [illegible]

CORDAGES, Toiles d'emballage, Paniers, [illegible]
[illegible]
PETERS & MILLARD,
84 et 85 Vieille Levée

ARRETEZ LE VOLEUR!
LA cabine du navire [illegible] a été dévalisée dans l'après-midi de mardi, [illegible]
BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

HUILE D'OLIVE.—[illegible] paniers de la marque de Plaignol, fraîche, en débarquement et à vendre par
[illegible] SOULIE, 45 Bienville

150 [illegible]
PETERS & MILLARD,
84 et 85 Vieille Levée

Traites.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
J M LAPEYRE, 17 Conti

TRAITES sur Boston, à vendre par
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

TRAITES sur Boston, à vendre par
L. H. GALE, 93 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
S & J P WHITNEY & Co

CHANGE sur Boston, à vendre par
HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

TRAITES sur le Nord, payables à 3 mois, à vendre par
L. H. GALE, 93 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
L. H. GALE, 93, Commune

CHANGE sur Boston, à vendre par
HARROD, DARLING & Co 49 Commune

TRAITES sur New York [illegible]
FOSDICK & BROTHER, [illegible]

TRAITES sur la Havane, à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
27, Toulouse

DOUBLONS espagnols et américains, à vendre par
J. ALBERT, 22 St Louis

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par
J. M LAPEYRE, 17, Conti

DOUBLONS [illegible] à vendre par
[illegible] BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée

DOUBLONS [illegible] à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
27, Toulouse.

50 PANIERS de 12 bouteilles vides à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

BOUCHONS.—50,000 bouchons à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

55 PANIERS champagne à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

80 CAISSES bonbons assortis, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

VINS en barriques—60 barriques vin rouge, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

48 demi-barriques Vin blanc, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

MERINOS—8 pièces Mérinos à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

VIN vieux—12 barriques vin vieux à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

PLATILLES fine [illegible] à vendre en magasin par
WM CURRAN & Co, [illegible]

SUCRE brun et blanc de la Havane, à vendre par
E. TROISGROS, 26, Vieille Levée

CRACKERS de Quincy—[illegible] barils à vendre par
W. H. AVERY, 55 Gravier

RAISINS [illegible] à vendre par
CH. DOANE & Co, 69 Poydras

BOIS de Campêche—20 tonneaux à vendre par
S. & J. P. WHITNEY & Co

TUILES faîtières, à vendre par
LYALL & DAVIDSON, 101, Camp

ALUN en barils, à vendre par
TUFTS & HOBBARD, 50 Douane

CLOUS—300 barriques de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—300 caisses différentes espèces, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

FICELLE—50 balles à vendre par
TUFTS & HOBBARD, 50, Douane

BLANC de Baleine—100 caisses de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX—100 demi barils No. 1, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS—500 barillets en magasin et à vendre par
T & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

SACS de piles neufs et de seconde main, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

CIDRE de Boston—100 caisses à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON et blanc de baleine—300 caisses, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE—50 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée

WHISKEY—100 barils à vendre par
SHULZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

CHAMPAGNE [illegible] à vendre par
PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

CHANGE sur Paris, à vendre par
BLANCHARD, LIMER & Co, 31 Bienville

CUIRS [illegible] à vendre par
BLANCHARD, LIMER & Co, 31 Bienville

BŒUF mess, à l'inspection, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAFE [illegible] de Mocha, (véritable) à vendre par
J. M. LAPEYRE, 17 Conti

INDIGO—Excellent de Caracas, à vendre par
McCALL & Co, 83 Vieille Levée

SEL [illegible] à vendre par
FRANCK & FROST, 20 Poydras

BOUCHONS.—7,000 bouchons à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

HUILE de Baleine [illegible] à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

PORC [illegible] 50 barils, en débarquement et à vendre par
HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

30 [illegible] à vendre par
BLANCHARD, LIMER & Co. 31 Bienville

SEL—[illegible], à vendre par
S & J P WHITNEY & Co.

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co, 44, Poydras

FARINE—200 barils à vendre par
JOHN R. SHAW & Co, 44 Poydras

SOULIERS—[illegible] caisses à vendre à bas prix par
FOSDICK & BROTH, 56 Camp

TOILE D'EMBALLAGE [illegible]
[illegible]

PORC—50 barils M. O. [illegible]
FROST & Co, 10 Poydras

HARICOTS—25 barils à vendre par
FROST & FROST, 20 Poydras

SEL [illegible] à vendre par
FRANCK & FROST, 20 Poydras

GRAISSE [illegible] à vendre par
FROST & FROST, 20 Poydras

BEURRE [illegible] à vendre par
FROST & FROST, 20 Poydras

CHECKS [illegible] la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest [illegible]

AMIDON—50 caisses marque Proctor, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

SAVON—30 caisses à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

CAFE de la Havane—125 sacs à vendre par
A. DURAND, Conti, No. 7

600 Damejeannes de 4 gallons, à vendre par
A DURAND, Conti No. 7

VIN rouge—200 caisses, à vendre par
A. DURAND, Conti No. 7

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par
A. DURAND, Conti No. 7

ANISETTE—250 paniers à vendre par
A. DURAND, 7, rue Conti

SAVON, blanc de baleine et clous assortis, à vendre par
HARROD, DARLING & Co 49 Commune

SACS en pâtes, grains, moyens et petits, à vendre par
HARROD, DARLING & Co 49 Commune

CAFE de la Havane—300 sacs en magasin et à vendre par
PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par
CH DOANE & Co, 69, Poydras

CAFE de Rio et de la Guayra, à vendre par
SCHMIDT & Co.

DAMEJEANNES.—500 de 4 gallons à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

CIGARES de la Havane—100,000 de toutes descriptions à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

VIN blanc.—Quelques barils à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

AMANDES.—20 sacs douces écossées, à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

CLOUS Métalliques, de Chapman, à vendre par
W A RYAN, 18 Chartres

BOUCHONS—3 balles fins, à vendre par
CH. DOANE & Co, 69, Poydras

BLANC de Baleine—[illegible] caisses à vendre par
CH. DOANE & Co, 69 Poydras

HUILE de lanterne—[illegible] barils en bon état, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

CHAPEAUX gris—48 chapeaux large bords, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BŒUF—[illegible] barils prime de New York, à vendre par
GEORGE HARRISON 67 Tchoupitoulas

CAFE—La Havane, Laguayra, Rio et Java, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

CAFE de la Havane, prime, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

HUILE d'ours—Des Rocky Mountains, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

DRILLS de toile de mode, à vendre par
A. GORDON WYLIE & Co.

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par
HUGO C. GILDEMEISTER & Co

SAUCISSONS de Lyon—2 caisses en bon ordre, à vendre par
J ALBERT, 22 St Louis

MARCHANDISES du pays, [illegible], à vendre par
GEO. GREEN & SMITH, 87 Gravier

SEL—[illegible] sacs gros en débarquement du navire Duke, à vendre en lots au gré des acheteurs par
GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

PORC et Bœuf—8 barils porc M. O. [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

EAU DE VIE et Genièvre du pays—100 barils en magasin, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

BEURRE de Goshen—25 fréquins prime en débarquement du navire Panthea, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

FLEUR D'ORANGER—14 caisses eau de fleurs d'oranger à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

FROMAGES DE GRUYERE.—Fromages de Gruyère nouveaux, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

LINGE damassé et damassé.—Un assortiment, à vendre par
WM. FRENEY, [illegible]

JAMBONS pour famille—10 barils à vendre par
HARTWELL & KIDDER,
44, Poydras

CHAUX DE THOMASTON—300 barriques fraîches en bon ordre en débarquement, à vendre par
G BEDFORD, 47, Commune

SUCRE en barils—250 barils supérieur de Philadelphie dernièrement reçus et à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CIMENT—Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Geron, à vendre en lots au gré des acheteurs par
GEO. BEDFORD, 47, Commune

CONFITURES de la Havane—80 caisses à vendre par
J. K. CORFILHE,
Encoignure Royale et Douane

FARINE—500 barils de Boulanger de St. Louis, en débarquement des steamers Wilmington et Bell Columbia, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—40 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Lucy Ann, à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76 Magasins

CAFE de la Havane direct, à vendre par
MANUEL BLANCO, 26 Commune

[illegible] à vendre par
J. M. LAPEYRE, 40, St Louis

CORDE—200 rouleaux d'emballage, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH

FICELLE d'emballage, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, Poydras.

THE [illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par
ROBERTS & HALL
75 Magasins

CORDE D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par
CH. DOANE & Co. 69 Poydras

TABAC [illegible] à vendre par
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT,
70 Camp

ROULEAUX CORDES D'EMBALLAGE [illegible] Maysville et Paris, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH

MAIS—800 sacs blanc, en débarquement, à vendre par
GEORGE HARRISON,
67 Tchoupitoulas

BEURRE—[illegible] fréquins de Goshen [illegible] en débarquement du navire Warsaw, [illegible]
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

RACINE D'ŒILLET ET DE SERPENTAIRE—Quelques sacs à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

TABAC supérieur de Cuba, en feuilles, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 17, Conti

ABSINTHE suisse, [illegible] de Bauvajel, Brabston & Co, à vendre par
J. ALBERT,
22, St Louis

TOILE d'Appleton—[illegible] pour le marché mexicain, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

MARCHANDISES—[illegible] en débarquement, convenables pour le Mexique, à vendre par
R D BLOSSMANN,
[illegible] Bienville

SUCRE [illegible] caisses et barils différentes descriptions, qualité supérieure, à vendre en magasin par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

THE, café de Java, cordages de Manille, clous, eau-de-vie et genièvre du pays, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

A VENDRE, en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux, 68 barriques Vin rouge, 36 barils Vinaigre blanc, et 9 barils Vin blanc,
CH DUFOUR, 11 Conti

BOTTES, souliers et brodequins—en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, Douane

FROMENT.—185 barils en débarquement, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF,
60 Camp

GRAISSE—125 barils article supérieur, en débarquement, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire Alabama, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

SALERATUS—50 barils, en débarquement de la barque Georgiana, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

BRODEQUINS, bottes et souliers actuellement en débarquement du navire Rocomoko, et en magasin, formant un assortiment général, à vendre par
FROST & Co, 10, Magasins

MAIS—1700 barils, qui pèsent, en débarquement, livrables ou il sera demandé, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

SERINGUES.—A vendre au débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, [illegible]
AUG MOLIER,
84, St. Louis

FIL à voile de coton, Cordages, 60 barils à voile de coton, [illegible] cordages à rouleaux [illegible], à vendre par
J. ALBERT,
22, rue St Louis

FRUITS assortis, de la Havane, à vendre par
VALETON FRERES,
23, Saint Charles

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
A. DURAND,
7, rue Conti

SIROPS [illegible] de la Havane [illegible], à vendre par
VALETON FRERES,
23, Saint Charles

TABAC à chiquer [illegible]
VALETON FRERES,
23 Saint Charles

BRODEQUINS pour nègres [illegible]
[illegible]

CAFE—[illegible]

PANTALONS de cotonade—10 caisses, à vendre par
FROST & Co, 10 Magasins

CIGARES de la Havane—Regalia, Londres, importation directe, à vendre par
J. M. CABALLERO,
32 Vieille Levée

TABAC—[illegible] caisses en débarquement du steamer Missouri, à vendre par
T & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

CORDAGE de Manille, dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD,
47, Poydras

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises et américaines toujours en main et à vendre en lots au gré des acheteurs par
GEO. BEDFORD, 47, Commune

CHAUX de Thomaston—300 barils fraîche en débarquement, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

EAU DE VIE, Genièvre, etc.
10 pipes genièvre de Hollande, importation directe.
10 demi [illegible] eau-de-vie.
[illegible]
[illegible] vin rouge St. Julien,
[illegible] do du Haut Brion, Château Margaux, et Château Giscours.
[illegible] Jonquères,
[illegible] absynthe, à vendre par
PETERS & MILLARD,
Nos. 84 et 85 Vieille Levée

SUCRE RAFFINE, &c.—50 barils sucre raffiné de Boston,
20 barils sucre terrée.
10 barils en poudre.
10 caisses vermicel.
40 caisses macaroni.
10 caisses prunes, en jarres.
100 caisses tabac manufacturé [illegible]
PETERS & MILLARD,
Nos. 84 et 85 Vieille Levée

BRIQUES A FEU—[illegible] briques à feu, qualité extra, [illegible] briques écossaises première qualité, [illegible]. Le tout à vendre à bas prix, en lots à la convenance des acheteurs, par
G. BEDFORD

MARCHANDISES Diverses—84 barils [illegible] 200 barils de farine [illegible]
PRICE & FROST.

MARCHANDISES NOUVELLES.—Chapeaux [illegible] nouveaux dessins, lainage français [illegible] pour chemises.
Cotonnade de Hambroons,
[illegible] blanc et écru,
[illegible]
Ginghams, gorgas de Gl.
Bandanas de soie, pique blanc, de Marseille
Mouchoirs de coton à la mode,
Toile à chemise 12/4
Cravattes soie noire, Bas de soie noire,
Cotonnade, couverture
Kerseys, linseys etc
à vendre à bon marché pour du comptant, par
FLEET & MORTON,
17 rue de Chartres

VIN DE MADERE.
LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités:
3 1/4 pipe vieux vin sec,
2/4 pipe do do,
1/4 pipe vieux vin très sec,
2/4 do do do,
1/4 do très vieux vin sec,
2/4 de pipe do do,
1/4 de pipe vieux Boal très doux,
1/4 do do do,
4/4 de pipe vieux vin sec,
6 pipes do do do,
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 bouilles do do,
4 bouteilles do très vieux Malvoisie.
A vendre par
E. PERRET,
[illegible]

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRE, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES
Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par
GEORGE BEDFORD, 47
25 avril

A LOUER présentement, une maison basse, [illegible] située rue de l'Esplanade, près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes.
A louer présentement, une maison basse, située rue des Grands Hommes près de l'encoignure de l'Esplanade.
A louer pour le premier juin prochain, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.
[illegible] S'adresser à
E. BRUGGIER.

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St. Jean [illegible], une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écuries, poulaillers, etc. S'adresser à
L. GARNIER,
rue Royale, No. 101.

A LOUER à un prix modéré, le haut de magasin nouvellement construit, situé rue de Chartres No. 125, immédiatement après l'encoignure St. Louis. Les appartements [illegible] avec un vaste hall [illegible].
CORDEVIOLLE & LACROIX,
66, encoignure Bienville et Chartres

MAISONS A LOUER A BAS PRIX
1o Une maison en briques à deux étages avec grenier, composée de plus de onze chambres, [illegible] rue Moreau entre Port et St. Ferdinand. [illegible]
2o 1 do à étage, située rue St. Philippe entre Bourbon et Royale;
3o 1 do rue des Champs Elysées près celle des Bons Enfans;
4o 1 do rue St. Louis près Claiborne,
5o 1 do Claiborne près St. Louis;
6o Plusieurs do rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.
Pour les conditions qui sont des plus modérées, s'adresser à
E. CORDEVIOLLE & LACROIX,
No. 66, Chartres, enc. Bienville

A LOUER à bon marché—Deux jolies maisons à trois étages situées rue Bourgogne. S'adresser à
CH. DUFOUR,
11, rue Conti.

A LOUER—Une maison en briques à étage située rue de l'Hôpital No. 79, entre les rues Bourbon et Royale.
Une maison en briques à étage située rue des Remparts No. 43, entre les rues de la Douane et Bienville, dont on pourra prendre possession le 1er juin prochain.
Une demi-maison rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré.
Une demi-maison à l'encoignure des rues St. Philippe et Marais.
Un magasin en briques à étage avec entresol, sis rue du Maine, No. 16, entre les rues Condé et Levée.
A des termes modérés. S'adresser à
E. SOULIE,
No. 44, rue Bienville, au premier

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.
LES fabricants trouveront, au grand assortiment de cuirs, reçus directement de France [illegible] couleurs pour chaussures [illegible] bleu, jaune et [illegible] et Paris [illegible] peaux de cochons [illegible]
60, rue Conti [illegible]

TABAC en caisses [illegible]
CH. DOANE & Co, 69 Poydras

CAFE—Prime vert de la Havane, à vendre en magasin
J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée

JAMBONS—25 barriques de jambons, [illegible] épaules, 20 barils jambons, à vendre par
PRICE & FROST,
20 Poydras

BEURRE [illegible] à vendre par
HEWITT, HERAN & Co.
65, Camp

HUILE D'OLIVE—[illegible] caisses en débarquement de la barque [illegible] de Bordeaux, à vendre par
G. H. [illegible]
21, Vieille-Levée

BARILS à Melasse [illegible] gallons en qualité, à vendre par
HARTWELL & KIDDER,
44, Poydras

BLANC DE BALEINE, 100 caisses première qualité, en débarquement du navire Edward Everett, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
49 Commune

HUILE DE BALEINE, [illegible] barils, blanchie, débarquement du navire Edward Everett, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
49 Commune

ESPRIT de Thérébentine, au baril ou de Nord, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
40 Gravier

TOILE à dresser [illegible] convenables pour le marché mexicain, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

DENIMS de Hamilton, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
49, Commune

FROMAGE de Orange [illegible] venant directement du pays, [illegible] à vendre par
PERRET, 27, Toulouse.

BOTTES, souliers et Brodequins—[illegible] en débarquement du brick [illegible], à vendre par
R. G. HOBBS, 12, Douane

GIN en Ville, de Hollande, marque Rosenkamp, orange, en magasins, à vendre par
[illegible] 26, Bienville

FARINE [illegible] première qualité à bord d'un chaland à vendre par
HEWITT HERAN & Co. 65, Camp

INDIENNES [illegible] caisses indiennes, en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

SAVON [illegible] de première qualité, [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76, Magasins

BALANCES [illegible] pour le commerce, constamment en mains, à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76, Magasins

CHOCOLAT [illegible] débarquement de la barque Bostonian, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

BOTTES, souliers et brodequins en débarquement de la barque [illegible], à vendre par
R. G. HOBBS, 12 Douane

CHAPEAUX [illegible] palmier—[illegible] à vendre par
R. G. HOBBS, [illegible]

WHISKEY [illegible] à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, Poydras

OSNABURGS de Lowell, [illegible] toile rayée de Hamilton, à vendre par
HARROD, DARLING & Co
49 Commune

TABLE diaprée d'Appleton, [illegible], [illegible] et Waltham, à vendre par
HARROD, DARLING & Co
49 Commune

AMIDON—[illegible] en débarquement du navire [illegible] Everett, à vendre par
[illegible] & ROBERT, 26, Douane.

FARINE—[illegible] en débarquement du steamer Congrès, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

BACON—[illegible] en magasin, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

D[illegible] New York [illegible]
GEO. E. CLIFFORD,
47, Poydras

V[illegible]
LOMBARD, [illegible] Conti

[illegible]
CASTAING & LOMBARD

ROUGE [illegible]

A VENDRE [illegible]
[illegible]

CAFE [illegible]
[illegible]

RIZ [illegible]
[illegible]

A[illegible]
[illegible]

THE [illegible]
[illegible]

DEMIJOHNS [illegible]
[illegible]

CIDRE [illegible]
[illegible]

BALANCES [illegible]
[illegible] & LACROIX,
[illegible] Bienville et Chartres No.

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON.—[illegible] à vendre à des bas prix pour du comptant
[illegible]

DRAGUES [illegible]

L[illegible]

FOURNITURES pour carrosses [illegible]

FROMAGES [illegible]

FROMAGE [illegible]

BEURRE—[illegible] en débarquement du navire Panthea, [illegible]
GEO. HARRISON,
67 Tchoupitoulas

[illegible]
GEO. HARRISON,
67 Tchoupitoulas

VINS, [illegible]
[illegible]

A VENDRE par le soussigné [illegible] Sarah Hand [illegible] vin rouge, [illegible] vin blanc, [illegible] absynthe, [illegible] vermouth,
[illegible]

CUIR pour semelles—article supérieur [illegible]
JOHN [illegible]

Nouvelle-Orleans :
JEUDI MATIN 8 JUIN 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT.
GEO. K. ROGERS.
SECOND DISTRICT:
EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT.
FELIX LABATUT.

Hier vers midi, le docteur Samuel Kennedy passait, rue d'Orléans devant le bureau du marshal de la Cité, lorsqu'il fut assailli par un individu nommé Dawson qui était armé d'un Bowie knife et qui l'en frappa à cinq reprises différentes. Malgré ces blessures, le docteur Kennedy eut la force de marcher jusqu'au passage qui conduit à la Cour Criminelle et vint tomber contre la balustrade. C'est là que l'on [illegible]. La docteur Kennedy a déclaré [illegible] où il passait dans la rue, [illegible] frappé sur l'épaule, et au moment où il se retournait pour savoir ce qu'on lui voulait, l'avait atteint deux fois dans l'abdomen, deux fois dans le [illegible]. Il a été blessé [illegible] transporté dans une voiture à sa résidence, rue Dauphine. Ses blessures sont graves, mais elles ne sont pas mortelles. Le meurtrier est parvenu à s'échapper [illegible] la justice.

Il paraît qu'il y a quelque temps une altercation avait eu lieu entre le docteur Kennedy et Dawson, altercation dans laquelle ce dernier aurait été blessé. Il intenta une action contre le Dr Kennedy, mais le jury ne accorda point. Plus, [illegible] Dawson présenta une demande de divorce [illegible] la victime; [illegible] la Cour qu'il fut acquitté [illegible].

AFFAIRE DOMINO.—[illegible] de cette affaire a continué hier devant le Recorder Bertus. Le premier témoin qui a déposé, Louisa Harper, a déclaré que le mulâtre produit devant la Cour n'appartenait pas à Domning. Avant même que cette déposition fût terminée, un officier parut devant le bureau du Recorder et lui remit un writ de séquestration de la saisie au nom de M. Waldron. Cet [illegible] Domning [illegible] la veille que Lucinda Cook [illegible] cette affaire contre un autre qu'il [illegible]. Le Recorder s'est décidé d'abord à [illegible] devant la Cour Criminelle et à en [illegible] l'avocat général; ensuite [illegible] [illegible].

[illegible]

M. WALDRON est venu contester [illegible] lui appartenait [illegible] d'un jouiller auquel [illegible] 1840 pour y faire quelques réparations. [illegible] n'a pas voulu expliquer publiquement [illegible] avec le Recorder. [illegible]

[illegible]

Nous [illegible] arrivées à Tampico [illegible] à Vera Cruz [illegible]

Les journaux [illegible] de Santa Anna; les deux [illegible] et les autres [illegible] An [illegible].

Les [illegible] Mexicains [illegible]

[illegible]

Voici la liste des officiers du [illegible]:

J. D. [illegible]	C[illegible]
Henry [illegible]	[illegible]
W. [illegible]	[illegible]
Chas. Dayton [illegible]	Payeur.
J. G. Messersmith,	Chirurgien.
Samuel Marcy,	Second [illegible]
John E. Hopson,	Midshipman.
Melton Hantam,	Mid-[illegible]
G. J. Pierce,	Maître [illegible]
F. M. Callender,	Secrétaire du capitaine.
George Drake,	Commis du [illegible]

—Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons conversé avec un passager du Dolphin, qui nous a donné les informations suivantes :

Les prisonniers mexicains faits à [illegible] sont arrivés à Mexico le 15 du mois dernier; [illegible] après leur avoir donné des habits [illegible] chaîner deux à deux et envoyer [illegible] qui conduit du palais de l'Evêque au [illegible] de Tacubaya, à environ quatre milles de la capitale.

Les prisonniers de San Antonio [illegible] Perote, et devaient être mis en liberté le 13 de courant, anniversaire de la naissance de Santa Anna. On pensait qu'on en agirait de même à l'égard [illegible] de Mier.

Santa-Anna était à Tacubaya avec un corps d'armée de 5,000 hommes, [illegible] de troupes [illegible] capitale. Dix [illegible] arrêtés, parmi lesquels se trouve le général Paredes, ex-président de la république, lequel a été enfermé dans le couvent de St. Augustin. [illegible] par Santa-Anna, qui probablement le fera fusiller. On dit avoir offert d'être jugé par une cour martiale, mais il a positivement refusé.

La nouvelle [illegible] entre la flotte de commodore Moore et les frégates à vapeur, avait été reçue à Mexico. Le résultat a produit une grande tristesse parmi la population.

Un brick anglais était arrivé à Vera-Cruz le 22 du mois dernier, venant de Lerma, avec [illegible] naval. Après avoir [illegible] la capitale [illegible].

Le Dolphin est parti de Vera-Cruz le [illegible] à Tampico [illegible] à Vera-Cruz depuis le départ du Dolphin.

Une personne qui se trouvait à bord de la frégate à vapeur mexicaine, le Montezuma, lors du combat, a dit à un des officiers du Dolphin, qu'ils avaient eu 30 hommes tués et 30 blessés.

ANTILLES.—Le brick Mercedita, arrivé à New York le 30 du mois dernier, a apporté quelques nouvelles de St. Thomas, de la Guadeloupe, de la Barbade et de Guyama. Il avait quitté cette dernière le 15 mai. 15 jours environ avant le départ de ce brick, un choc de tremblement de terre avait vivement alarmé les habitants de Guyama. La Barbade a ressenti également un choc assez violent à l'époque du tremblement de terre de la Guadeloupe. Cette malheureuse île [illegible] a été de nouveau mise en émoi vers le 15 avril dernier par de nouvelles secousses. Les informations [illegible] à [illegible] ce qu'ils allaient voir se renouveler les désastres de février.

M. WEBSTER.—Une correspondance de Boston publiée par la Tribune de New York, renferme ce qui suit: On dit que M. Webster refusera de se rendre à une [illegible] publique, sous quelque forme [illegible] se contenterait de donner supplémentaire du comité d'invitation, tous les [illegible] que l'on pourra souhaiter sur ses [illegible] aux intérêts commerciaux du pays.

[illegible].—La lutte électorale sera fort animée dans cet Etat, les deux partis y font leurs préparatifs avec [illegible]; tous deux sentent que par suite de la manière dont l'Etat a été divisé, la victoire restera [illegible].

MASSACHUSETTS.—De Nouvelles élections ont eu lieu dans quatre districts Congressionnels; mais encore une fois elles ont été infructueuses. Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue.

Le premier délégué à la Convention Nationale.—Une convention whig du sixième district congressionnel de l'Etat d'Illinois, a eu lieu le 10 mai à Rock-Island. Après avoir choisi comme candidat pour le Congrès CYRUS WALKER, elle a désigné E. B. Washburne de Galena pour délégué du district à la Convention Nationale qui aura lieu à Baltimore au mois de mai prochain. C'est la première nomination d'un délégué à cette convention, et cet empressement prouve en faveur des whigs de l'Illinois.

INFLUENCE [illegible].—Le Courrier de Norwich mentionne un fait qui mérite d'être noté. M. CATLIN, membre élu du Congrès, n'a eu rien de plus pressé après son élection que d'écrire au Président Tyler pour lui demander la destitution de M. Dowler, maître de poste à Norwich, et solliciter la nomination de [illegible] Catlin. Il demandait cela comme une faveur personnelle, et M. Tyler s'est empressé de faire [illegible] droit à une demande signée "George [illegible], membre élu du Congrès."

[illegible]—Le territoire du Wisconsin promet [illegible] à l'Union un bon état whig. A une [illegible] les comtés ont élu pour shérifs des whigs [illegible] résultats [illegible] comtés restent encore à connaître; mais [illegible] que les whigs ont aussi triomphé.

[illegible].—Les "bourgeois" qui dirigent les affaires municipales de Washington viennent de rendre une ordonnance qui prouve jusqu'où peut aller [illegible] puritaine: cette ordonnance [illegible] le dimanche [illegible] des passagers, et défend aux hackneys [illegible] qui ne sont pas chargés de la [illegible] leur port durant le jour du dimanche.

MORT DE NOAH WEBSTER.—Ce savant [illegible] dont le nom est [illegible] ses travaux ont mérité [illegible] American, est mort à New Haven [illegible], dans la matinée du 28 mai [illegible].

[illegible].—On lit dans le Républicain [illegible]

[illegible] massacre [illegible] par les indiens de Mackinac [illegible] samedi du fort St. Pierre, situé à [illegible] au-dessous de Council Bluff, [illegible] composé de 14,000 peaux de buffalo et [illegible] de fourrures pour la Compagnie [illegible]. Ces bateaux ont fait le [illegible] qui ont marché avec une vitesse [illegible] ont rencontré l'Omega sur le [illegible] bateau à vapeur était occupé à nettoyer [illegible]. Si on en croit leur rapport, les eaux [illegible] partout, et il y avait encore trois pieds [illegible] les montagnes.

[illegible] VIRTUELLE PUISSANCE.—Un individu [illegible] a été arrêté récemment dans l'Illinois, prévenu d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie. En le [illegible] on a trouvé sur lui [illegible] femmes différentes, toutes vivantes, [illegible] épousées dans les différentes parties [illegible] avait une septième avec lui en [illegible] son arrestation.

[illegible] à NEW YORK.—Le Courrier [illegible] un feuilleton (presque entier [illegible]) de l'Ambassadrice, nouvelle [illegible] qui résument assez [illegible] que les artistes français ont produit [illegible].

Théâtre de Niblo.

La représentation de l'Ambassadrice n'a [illegible], qu'accroître le succès de la première [illegible] d'un bout à l'autre une nouvelle ovation [illegible] Mlle Calvé qui promet de devenir aujourd'hui [illegible] public de New York. Les [illegible] élevés [illegible] charmante actrice. Les plus grands [illegible] pour elle dans les journaux de New York.

[illegible] dit l'Express, [illegible] de tous pour [illegible] de Mlle Calvé, [illegible] ce que nous en disons sera assez, car c'est [illegible] notre plaisir le plus réel. [illegible] à un désappointement [illegible] un instant à travers l'esprit, cela est venu de ce que nous avons ressenti que sa voix aussi [illegible] un peu plus forte et plus puissante [illegible], et nous aurions aussi désiré [illegible] qu'elle eût chanté avec plus de force et [illegible] triomphante du premier acte. [illegible] négligeons pas que la belle musique de [illegible], prise en masse, puisse être exécutée d'une [illegible] plus charmante. Sa voix est un soprano d'une [illegible] grande délicatesse, et elle la [illegible] étendue, avec autant de [illegible] qu'une flûte [illegible] manœuvre, et n'a pas l'ombre [illegible] pour arriver à l'effet; elle [illegible] fidèlement et constamment [illegible] de ses rôles. Physique [illegible] de grâces, ses manières [illegible] n'a pas une de ces [illegible] pleine d'expression. Après [illegible] avec le plus grand succès, [illegible] applaudissements unanimes [illegible].

[illegible] s'exprime ainsi: "La réception [illegible] plus nombreux [illegible] a été de la nature la plus [illegible] (observons en passant [illegible]) dans les [illegible] dans la langue anglaise.) Mlle [illegible] capitale et une admirable vocaliste [illegible] plus forte, mais elle est d'une exquise [illegible] pour la qualité. Sa facilité d'exécution est [illegible] de charme; elle rend les passages [illegible] avec une aisance et une beauté [illegible]. Elle a étudié à excellente école, [illegible] plus grand plaisir aux amateurs et aux [illegible] de talent. [illegible]

Le Commercial Advertiser, l'American, l'Evening [illegible] Courier and Enquirer et le Herald, tiennent [illegible] le même langage. Tous admirent [illegible] signalent les mêmes qualités dans la voix de Mlle Calvé, et le seul regret que cette douce voix [illegible] à quelques-uns d'entr'eux, c'est qu'elle ne [illegible] plus forte.

L'Ambassadrice n'a pas été un succès pour Mlle Calvé seulement. Mme Lecourt, Mlle Legier et même [illegible], chacune dans leur genre, ont eu leur part et [illegible]. Mme Lecourt, dit un journal américain, a joué délicieusement le rôle de Charlotte, c'est une charmante actrice, et l'un des membres les plus précieux de la compagnie." Nous ratifions d'autant plus volontiers ce jugement que nous l'avons [illegible] dès la première. Elle a joué la scène de la loge avec une finesse, une justesse charmantes. Mlle Legier n'a eu qu'un morceau à chanter, celui de la leçon, [illegible] mais ce morceau a suffi pour montrer en elle des ressources de cette belle voix. Il [illegible] qu'un rôle digne d'elle pour montrer qu'elle [illegible] que de puissance. C'est ce [illegible] personnes qui ont eu l'avantage de [illegible] quelques réunions particulières. Quant à [illegible] elle est décidément devenue la coqueluche du public américain. Tout le monde raffole d'elle, et nous craignons qu'on nous la gâte à force d'éloges, qu'on ne l'étouffe avec les compliments, comme [illegible] le fut par une intempérance de dragées. Voilà ce que dit d'elle un journal américain: "Comme actrice nous accordons la palme à Mme [illegible], qui a joué le rôle de Mme Barneck. Nous n'avons jamais vu une meilleure actrice de ce côté de l'Atlantique. Sa manière nous a rappelé mistress Glover, l'une des meilleures actrices dont la scène anglaise puisse se faire gloire. Mme Mathieu a joué [illegible] ses airs, et nous n'avons pas encore [illegible] qu'une chose inégale à elle-même." Un [illegible] Mme Mathieu est la mistress Wheatley [illegible]. Nous ne pouvons pas la [illegible] faire mieux [illegible] Que dirait donc [illegible], dont nous partageons le reste l'opinion [illegible], quand ils auront [illegible] dans Renaudin de Caen, dans le [illegible] Charette et autres pièces où elle [illegible] ?

A cet aperçu le Courrier ajoute des éloges fort justes pour M. Prévost, dont il cite les principaux titres comme musicien. Il [illegible]

[illegible] la Grâce de Dieu en "artiste de [illegible]" et qui, dans la scène de folie [illegible] une vérité et un sentiment exquis. Les [illegible] ne sont guère moins bien traités, toute proportion gardée. Si l'enthousiasme de la presse est l'image fidèle de l'enthousiasme du public, les artistes français font de l'or à New York.

VARIETES.

COMMENT L'AMOUR VIENT EN CAUSANT.

Le comte Henri de Valogne.
La comtesse Berthe, sa femme.

La scène se passe dans le salon d'un beau château, aux environs de Paris, sous l'Empire.

LE COMTE, LA COMTESSE.

(Berthe a vingt ans; elle est fort belle, grande, les cheveux blonds, assise dans un grand fauteuil à l'extrémité du salon; on devine à l'expression de son visage qu'un violent dépit, allant même jusqu'à la colère, préoccupe son esprit; elle porte un élégant costume de voyage, un chapeau de paille couvre sa tête.

Le comte Henri est un homme qui approche de sa quarantaine; beau et parfaitement conservé, sa figure et sa taille sont remarquables de noblesse et de distinction. Vêtu d'un habit de cheval, il se tient debout, en face de sa femme, à l'autre bout du salon, le dos appuyé contre une console.

Un silence profond règne dans l'appartement. Tout à coup, cependant, la comtesse, lasse sans doute de ce silencieux tête-à-tête, lève les yeux, qu'elle tenait baissés vers la terre, change avec sa main les boucles dorées qui cachent à moitié son joli visage, et, sans regarder son mari du son de voix le plus ironique :)

Berthe.—Eh bien, monsieur, vous voilà satisfait.

Henri.—N'ai-je pas lieu de l'être lorsque je vous regarde, vous n'avez jamais été aussi jolie.

Berthe (sans paraître faire attention aux mots flatteurs que lui a adressés son mari)—Depuis ce matin je suis votre femme, et me voilà selon vos désirs en tête-à-tête avec vous, dans un château perdu...

Henri (souriant).—Perdu... à quatre lieues de Paris !

Berthe.—Ce pays est affreux, et le chemin qui y conduit est le plus ennuyeux que j'aie parcouru de ma vie.

Henri.—Cependant, pour vous rendre la route plus agréable, j'ai été le seul, de mon laquais seule dans la calèche, me contentant de surveiller à quelque distance le précieux dépôt qu'elle contenait. Vous conviendrez que cette sainte réserve, car c'était un moyen inspiré que je vous rendais sur la parole engagée entre nous, il était convenu que je ne vous quitterais pas un instant pendant le peu d'heures que nous mettrions à nous connaître.

(Ici le silence se rétablit, puis la comtesse reprend :)

—Savez-vous, monsieur, que plus je réfléchis à votre conduite, plus je m'étonne de l'audacieuse fatuité qui l'a dictée !

Henri.—Vous vous méprenez, c'est un grand fonds d'espoir, voilà tout.

Berthe.—Croire qu'une seule journée est suffisante pour arriver à se faire aimer d'une femme qui ne peut nous souffrir, et...

Henri.—Et, qui en aime un autre, n'est-ce pas cela que vous vouliez dire ?

Berthe.—Mon Dieu, Monsieur, s'il peut vous être agréable de vous l'entendre répéter, eh ! bien, oui, j'en aime un autre.... j'aime mon cousin et il m'adore; nous nous sommes juré un éternel amour et rien ne me fera oublier nos serments.... je l'aimerai jamais que lui.... quand je pense, monsieur, que sous un [illegible] cela, et que vous m'avez épousée—(Avec un amer dédain.) En vérité c'est presque une lâcheté !

Henri (froidement).—Vous vous méprenez encore, madame, sur nos positions respectives, ce n'est que [illegible]...

Berthe.—Je ne vous comprends pas....

Henri.—[illegible], je vous en donne [illegible]; vous n'avez rien et j'ai [illegible].

Berthe.—Ah ! monsieur, l'argent ne fait pas le bonheur.

Henri.—Peut-être, mais il y contribue singulièrement.

Berthe.—Mon cousin ne possédait rien et j'aurais eu la moitié de ma vie pour pouvoir lui en donner l'autre moitié.

Henri.—C'est ainsi qu'on raisonne, quand on a vingt ans !

Berthe.—Est-ce ma faute à moi, monsieur, si vous êtes vieux.... D'ailleurs, causons cette discussion, elle est inutile, et ne peut nous mener à rien, car, [illegible] nous sommes pas décidés à vivre ensemble, il [illegible] de chercher à nous convaincre de nos opinions réciproques. Si j'ai consenti à vous épouser...

Henri (l'interrompant).—C'était pour complaire à votre père, je le sais.

Berthe.—Vous vous méprenez, à votre tour, monsieur, c'était pour lui obéir.

Henri.—A votre place, j'aimerais mieux qu'il en soit une chose que l'autre.

Berthe.—Et pourquoi, s'il vous plaît ?

Henri.—Parce que le dévouement fait encore plus d'honneur au cœur d'une femme que l'obéissance.

Berthe.—Ah ! mon cousin, monsieur, n'en est-on pas puni ? Ne l'est-on pas déchiré, torturé ? Ce cœur qui aurait voulu tout accepter, ne faut-il pas qu'on le lui reprenne, pour tout le donner?.... Ce cœur de l'aimer, que j'aimerai toujours, devait apprendre que je ne pas me rappeler, que l'obéissance, la force devrait [illegible]...

Henri (avec négligence).—Croyez-vous que mon oncle [illegible] attache un grand prix à tout cela ?

Berthe (vivement).—Lui ! lui ! fasse le ciel qu'il ne me donne pas la mort !

Henri.—Oh ! rassurez-vous, on ne quitte pas la vie si légèrement. D'ailleurs, M. Alfred a tout ce qu'il faut pour se consoler; une jolie figure, cinq chevaux [illegible], une loge à l'Académie et de plus, près de cent mille francs de dettes, avec cela on [illegible] à se brûler la cervelle.

Berthe.—Tenez, monsieur, c'est une cause dans laquelle vous ne pouvez être impartial [illegible] de conversation com[illegible] le terme, je vous [illegible].

Berthe.—[illegible] donc ?

Henri.—[illegible] donc ?

Berthe.—Il me semble qu'il y a un siècle que je suis [illegible] encore ces mortelles heures d'attente [illegible], monsieur, que ce [illegible] laissées pendant la route de Paris [illegible].

Henri.—Vous avez un grand, si ce [illegible] à l'autre, depuis quelques heures [illegible] peut s'ébranler [illegible] Quant [illegible], je retournerai [illegible] et [illegible].

(Ici, la comtesse soupire profondément. M. [illegible], pendant lequel Berthe, après avoir [illegible] son mari, [illegible] alternativement [illegible] tous les objets qui l'environnent.)

Berthe.—Savez-vous, monsieur, que [illegible] fort beau !

Henri.—Pouvait-il jamais l'être trop, en l'honneur qui lui était réservé.

Berthe.—Est-ce que vous l'avez fait arranger pour moi ?

Henri.—Pour qui donc serait-ce ?

Berthe.—Une journée est bientôt passée, il n'était pas nécessaire...

Henri (l'interrompant)—Je conçois que pour vous cette journée s'écoulera sans laisser aucune trace; mais si elle est pour moi, autre le seul instant heureux dont il puisse embellir ses souvenirs; si cette journée est la seule étoile brillante qui se soit élevée dans la nuit d'un malheureux, ne doit-il pas la fêter, comme si elle devait durer toujours, afin qu'elle revienne plus belle à la pensée quand la nuit sera évanouie ?

Berthe.—D'où viennent ces fleurs ?

Henri.—D'une serre qui s'étend sur la terrasse du château et dont les portes s'ouvrent dans votre appartement.

Berthe (avec un dédaigneux sourire.)—Mon appartement...

Henri.—Ah ! pardon !... Je veux dire dans l'appartement qui eût été le vôtre... si... mais vous serait-il agréable de visiter cette partie du château ?

Berthe.—A quoi bon ? J'espère bien ne remettre jamais les pieds ici.

Henri.—Cependant cette terre fait partie de votre douaire, et j'espère... que lorsque vous... ne craindrez plus de m'y rencontrer...

Berthe.—Votre conduite est une énigme que je ne puis comprendre. Avec de la générosité dans l'âme, agir à mon égard comme vous l'avez fait, c'est inexplicable !

Henri.—Le mot de l'énigme est pourtant facile à trouver, le voici : Je tiens beaucoup à votre bonheur et fort peu à ma fortune.

Berthe.—Mais, monsieur, comment entendez-vous donc mon bonheur ? Est-ce en obtenant de mon père qu'il exigera le sacrifice de mon amour ? Est-ce en me forçant à renoncer au seul avenir qui me promettait des jours heureux ? Est-ce enfin en m'ôtant à jamais l'espoir d'être unie à celui que j'aime, que vous prétendez faire mon bonheur ?

Henri.—C'est que justement celui que vous aimez ne pouvait vous rendre heureuse.

Berthe (avec feu).—Mon cousin est un homme charmant !

Henri.—Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point; votre cousin est un homme charmant; il monte merveilleusement à cheval, casse neuf poupées sur dix au pistolet, porte avec une grâce inimitable sa canne et son lorgnon, et danse la mazourka, comme s'il était né sur les bords de la Vistule.

Berthe.—Et la valse, monsieur, dont vous ne parlez pas.

Henri.—Pardon, j'allais y arriver.... La valse est d'un trop grand poids dans les qualités d'un mari pour que j'aille garde de l'oublier.

Berthe.—On déprécie souvent ce que l'on ne peut imiter.

Henri.—Il est vrai que j'ai renoncé à la valse depuis quelque temps.

Berthe.—Eh bien, monsieur, cette valse dont vous riez si spirituellement a cependant fait faire faire deux mariages superbes à mon cousin, la charmante duchesse de V.... qui depuis dix ans n'a jamais voulu se remarier; et Mlle M.... qui a quarante mille livres de rentes, ont été épris follement de lui après un bal chez la princesse de M..., et si Alfred ne m'eût passionnément aimée...

Henri.—Cela prouve d'autant plus la violence de l'amour de ces dames, que la duchesse de V... est aujourd'hui [illegible] de M..., n'attend [illegible] le jour où elle épousera un riche parti que la marquis de M [illegible].

[illegible] Votre intention, monsieur, est sans doute de [illegible] que mon cousin, bien plus par intérêt [illegible] par amour pour moi, a refusé la [illegible].

Henri.—Pourquoi me supposer une arrière-pensée [illegible] le voilà bien.

Berthe.—Toujours [illegible], monsieur, vos interprétations malveillantes ne peuvent atteindre mon cousin; j'ai [illegible]